



Section FO DGFIP du Pas de Calais



## Compte rendu des élus FO.DGFIP en CAP Locale Etre entendus et défendus

### Recours en notation des cadres A Cap locale du 6 septembre 2012

La CAP Locale A s'est tenue dans les locaux de l'immeuble BRASSART à partir de 14h15 pour se finir à 15h15, présidée par Madame GARDIES les secrétaires étaient Mme WIMETZ pour l'administration et M.GLAVIEUX (SOLIDAIRES).

Les représentants des personnels étaient:

Hervé DANNEELS Nicolas WANIN et Jacques REGNIER pour Force Ouvrière.

Elisabeth LAROUSSE, Wilfried GLAVIEUX, Patrick ROUSSEAU et Jean François MAILLET pour SOLIDAIRES

2 dossiers étaient à l'étude pour cette CAP des cadres A

Le premier dossier demandait à être révisé de +0.02 à +0.06, rappelons ici que les CAPL sont incompétentes pour un relèvement de ce type, **par contre**, un avis doit être formulé par cette même CAP Locale pour être ensuite étudié en CAP Nationale.

#### **VOTES POUR L'AVIS AU RELÈVEMENT à +0.06 :**

ADMINISTRATION : CONTRE

Les organisations syndicales ont voté POUR

Le deuxième dossier demandait à être révisé de +0.00 à +0.02. L'Administration a proposé un relèvement à +0.02,

#### **VOTES POUR LE RELÈVEMENT à +0.02 :**

ADMINISTRATION : POUR

toutes les organisations syndicales ont voté POUR

Les élus F.O DGFIP62

Sonia VAMBERGUE et Hervé DANNEELS

Anne-Lyne LISOWSKI et Nicolas WANIN

**BULLETIN  
D'ADHESION**



NOM : ..... PRÉNOM : .....

Pour la filière fiscale n°DGI : .....

GRADE : ..... QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : .....%

AFFECTATION : .....  
déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à ..... le .....  
(signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu

*Contactez vos élus FO-DGFIP, n'hésitez pas !*

Section locale Force Ouvrière DGFIP62 : DGFIP du Pas de Calais 62000 ARRAS

☎ : 06.04.40.51.41 @ : fo.ddfip62@dgfip.finances.gouv.fr 🌐 Site web **FO DGFIP62** : www.fo-dgfip-sd.fr/062/



Section FO DGFIP du Pas de Calais



## *Déclaration Liminaire des élus FO-DGFIP en CAPL Etre entendus et défendus*

Recours en notation des cadres A  
Cap locale du 6 septembre 2012

Madame la Présidente,

Les agents de catégorie A de la DGFIP exercent des fonctions de plus en plus diversifiées qui exigent de posséder de larges compétences managériales et techniques affirmées dans les domaines : informatique, juridique, fiscal, foncier et comptable. Pour **F.O.-DGFIP** tout agent de catégorie A, dès le grade d'inspecteur, a vocation à exercer toutes les missions comptables, non comptables, fiscales et foncières dévolues à la DGFIP.

Ces compétences s'exercent dans le cadre d'une réglementation et d'applicatifs informatiques en constante évolution, d'une politique d'objectifs et de résultats toujours plus exigeante malgré la réduction massive des moyens et des effectifs et, en ce qui concerne les comptables, sous leur responsabilité personnelle et pécuniaire.

**F.O.-DGFIP** condamne fermement le système lié à l'évaluation des performances de l'agent au travers de la seule politique d'objectifs qui consacre arbitrairement le mérite individuel avec des conséquences sur les rémunérations. Il est source d'individualisme et de compétition entre les agents et entre les services et engendre des inégalités dans le déroulement de carrière. C'est pourquoi **F.O.-DGFIP** exige l'abrogation du décret du 29 avril 2002 (décret SAPIN) et du décret du 28 juillet 2010 qui instituent à terme la suppression de la note chiffrée et son remplacement par un entretien professionnel.

Ce décret est une nouvelle déclinaison de la loi mobilité et des parcours professionnels parue en août 2009 et **F.O.-DGFIP** s'est violemment opposé à sa mise en application.

**F.O.-DGFIP** revendique un nouveau système de notation basé uniquement sur la valeur professionnelle de l'agent, avec le maintien d'une note chiffrée afin que chacun puisse se situer, mais sans contingentement.

Les représentants **F.O.-DGFIP**, rappellent qu'ils sont représentants de tous les personnels sans exclusive.

Les élus F.O DGFIP62  
Sonia VAMBERGUE et Hervé DANNEELS  
Anne-Lyne LISOWSKI et Nicolas WANIN

*Contactez vos élus FO-DGFIP, n'hésitez pas !*